

Newsletter n°1

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe



Le mot du Président



A la présidence du SIAG depuis 2 ans déjà, j'ai pu juger de l'intérêt pour les 19 communes riveraines de la Gartempe de s'être constituées en syndicat de rivière.

Malheureusement, aujourd'hui les collectivités vivent un bouleversement imposé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui modifie complètement l'organisation territoriale de la France et qui a bien failli conduire à la disparition du SIAG.

En effet, les collectivités sont engagées malgré elles dans une grande marche forcée vers le niveau supérieur (Les communes vers l'intercommunalité, les Départements vers les Régions) ce qui a pour conséquence un éloignement des centres de décision et des services publics avec l'affaiblissement de la représentativité de la structure administrative de base qu'est la commune.

Ces regroupements peuvent avoir certains aspects positifs mais pas s'ils donnent le sentiment d'une dépossession totale dont les premières victimes seraient les administrés eux-mêmes. Dans ses discours, le législateur prône la proximité alors que dans les actes, les lois vont plutôt vers une recentralisation des pouvoirs.

Dieu merci, grâce au bon sens des élus de la communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais, de la communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse et de la communauté de communes du Montmorillonnais, qui ont décidé de déléguer au SIAG la compétence gestion des milieux aquatiques qui leur sera d'office transférée au 1er janvier 2018. Notre syndicat va pouvoir subsister. Je les remercie de leur confiance.

Nous poursuivrons nos missions donc comme auparavant, dans l'intérêt général et dans un souci de proximité afin de réaliser le programme inscrit au contrat territorial signé en novembre 2014 avec l'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Département de la Vienne, des riverains et des propriétaires d'ouvrages.

Notre objectif étant de restaurer la continuité écologique en réalisant des aménagements ayant un impact limité sur l'environnement pour préserver l'aspect pittoresque de notre belle vallée de la Gartempe.

Etat d'avancement du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Gartempe (CTMA)

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques Gartempe 2014-2018 signé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en 2014 est entré en 2016 dans sa troisième année de réalisation. Ce contrat a pour objectif de restaurer la qualité écologique de la Gartempe et ses affluents dans le Département de la Vienne. Ces travaux ont été **déclarés d'intérêt général** par arrêté préfectoral.

Les actions réalisées en 2016 font partie de la troisième phase du CTMA et comprennent :

• Restauration de la végétation des berges :

Le SIAG intervient sur les arbres morts, les arbres penchés et les embâcles problématiques en bordure de la Gartempe pour faciliter l'écoulement des eaux en période de crue et garantir la sécurité des biens et des riverains.

En 2016, le syndicat est intervenu sur **15 km** sur les communes de Saulgé, Montmorillon, Jouhet et Pindray pour solder la seconde phase de travaux sur la végétation (2015-2016). Cette phase de travaux a concerné **623 propriétaires** riverains.

La troisième phase a été lancée le 17 octobre 2016 sur **15 km de linéaire** de la Gartempe sur les communes de Pindray, Jouhet, Antigny, Saint-Germain, Saint-Savin et Nalliers. Ces travaux concernent **326 propriétaires** riverains.



• Lutte contre la Jussie :

Le SIAG lutte contre la Jussie par arrachage manuel ou mécanique depuis 2011. Cette méthode est efficace puisque le volume arraché chaque année diminue alors que le linéaire traité augmente..

En 2016 et **pour la première fois** depuis la mise en place du programme de lutte contre la Jussie, le SIAG a pu intervenir sur **l'intégralité du linéaire** de la Gartempe.

Le SIAG a **arraché 62.4 m3 de jussie en 2016 contre 106.96 m3 en 2015**, avec un ratio qui est passé de 53.18 m3/km en 2011 à 0.92 m3/km en 2016 ce qui démontre **l'effet très positif** des actions engagées par le SIAG.



Restauration des affluents de la Creuse et de la Gartempe :

En 2015, le syndicat a réalisé un diagnostic de l'état écologique des affluents Creuse et Gartempe sur son territoire et a budgétisé un **programme de travaux afin de restaurer la végétation rivulaire, le lit mineur, la continuité écologique et les berges.**

Ces travaux seront intégrés au CTMA Gartempe sous la forme d'un **avenant et débuteront en 2017**. Un dossier de Déclaration d'Intérêt Général est d'autorisation des travaux sera soumis prochainement à enquête publique.

• Restauration de la continuité écologique sur la Gartempe :

Le CTMA Gartempe prévoit **l'aménagement de 10 ouvrages jugés problématiques** pour la continuité piscicole et sédimentaire.

En 2016, la **finalisation du projet définitif d'aménagement est en cours sur les seuils de l'Epine, la Prade, Concise et Busserais**. Les travaux débuteront au cours de l'été 2017. Ces aménagements feront l'objet prochainement d'une procédure d'autorisation et d'enquête publique.

De nouvelles réunions auront lieu prochainement sur les autres ouvrages concernés pour mettre en œuvre la suite du programme d'actions.

• Protection de berges à Saulgé et Montmorillon :

Les berges des Ilettes à Montmorillon et au Pradeau à Saulgé présentaient des risques importants pour la sécurité des usagers.

Des travaux de protection de berges en génie écologique ont été réalisés de septembre 2015 à avril 2016 par le SIAG.

Les travaux des Ilettes ont consisté à retaluter la berge en pente douce sur **465 m et à mettre en place des fascines de saules vivantes et mortes pour consolider la berge.**



AVRIL 2016



OCTOBRE 2016

Au Pradeau la berge a été sécurisée par la **mise en place d'enrochements et le chemin de randonnée a été reconstruit** en haut de talus sur une longueur de **25 m**.

Autres actions réalisées par le SIAG en 2016

Le SIAG réalise d'autres actions en faveur du milieu qui ne sont pas intégrées au CTMA Gartempe.

• Lutte collective contre le ragondin :

Le SIAG met en place chaque année une campagne de piégeage des ragondins sur son territoire durant deux semaines en partenariat avec

la FDGDON86. En 2016, 654 rongeurs ont été capturés.

• Sensibilisation du public :

Le SIAG communique sur le fonctionnement des milieux aquatiques lors de diverses manifestations. Il réalise aussi des animations auprès de scolaires. En 2016, le SIAG a reçu des étudiants

de la Faculté de Tours pour leur présenter des travaux de restaurations.

• Réunions avec les riverains :

Le SIAG informe les riverains sur leurs droits et leurs devoirs, sur les bonnes pratiques d'entretien de la végétation ainsi que sur la législation relative aux milieux aquatiques.